

**AVIS D'IMPÔT 2019****TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) via la barre de rechercheM BROOKE MICHAEL  
75 LOWER RADLEY  
OX14 3AY ABINGDON OXON  
ROYAUME UNI

## Vos références

Numéro fiscal (N) : 09 20 024 046 228  
 Référence de l'avis : 19 65 4172711 75  
 Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0046957 88  
 RUM\* : FR46ZZZ005002M365004695788  
 Numéro de propriétaire : 451 B00139 F

Débiteur(s) légal(aux) :  
 PROP/INDIVIS 4101 MBMFH5  
 M BROOKE MICHAEL RICHARD W

PROP/INDIVIS 11141 MBMFH6  
 MME VOUSDEN PENELOPE JANE

Numéro de rôle : 221  
 Date d'établissement : 05/09/2019  
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

\* Référence Unique de Mandat

## Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 892,00 €****Détail du montant restant à prélever**

Montant de vos taxes foncières 3 292,00 €

Acomptes mensuels versés 2 400,00 €

65005

Compte à débiter :  
 FR76 3005 6003 5003 5000 0575 311  
 MICHAEL BROOKE  
 HSBC FR TOULOUSE

## Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	300,00 €
15 OCTOBRE 2019	300,00 €
15 NOVEMBRE 2019	292,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	329,00 €	15 JUIN 2020	329,00 €
17 FEVRIER 2020	329,00 €	15 JUILLET 2020	329,00 €
16 MARS 2020	329,00 €	17 AOÛT 2020	329,00 €
15 AVRIL 2020	329,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	329,00 €
15 MAI 2020	329,00 €	15 OCTOBRE 2020	329,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** :  
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - Courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • Sur le paiement de votre impôt :  
 TRES BAGNERES BIGORRE CAMPAN  
 32 AVE GERUZET BP 129 - 65201 BAGNERES DE BIGORRE  
 Tél : 05 62 95 02 85  
  
 • Sur le montant de votre impôt :  
 SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL  
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 59

*\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 451 TREBONS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2018	16,96 %	%	%	2,80 %	24,69 %	0,205 %	9,80 %	%	
Taux 2019	16,96 %	%	%	2,80 %	24,69 %	0,196 %	13,26 %	0,273 %	
<b>Propriétés bâties</b>	Adresse	9 RUE DES MARRONNIERS							
	Base ①	5426		5426	5426	5426	5426	5426	
	Cotisation	920		152	1340	11	719	15	3157
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	900		149	1311	11	520	-	
	Cotisations 2019	920		152	1340	11	719	15	3157
Variation	+2,22 %	%	+2,01 %	+2,21 %	0 %	+38,27 %	- %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2018	61,39 %	%	2,86 %	67,60 %	0,758 %	27,20 %	%	
	Taux 2019	61,39 %	%	2,86 %	67,60 %	0,695 %	26,60 %	0,718 %	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	4		4			5	4	
	Cotisations 2018	2					1		
	Cotisations 2019	2		0			1	0	3
	Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			132
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>3292</b>